

BIENVENUE DANS LE JARDIN DU MUSÉE PERMEKE

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE AGRÉABLE VISITE, MAIS NOUS VOUS DEMANDONS DE VEILLER À RESPECTER CERTAINES RÈGLES DANS CE JARDIN. CES RÈGLES SONT BASÉES SUR LA SÉCURITÉ, LE RESPECT DES AUTRES VISITEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET LA COURTOISIE

CE RÈGLEMENT EST ÉGALEMENT À VOTRE DISPOSITION À L'ACCUEIL DU MUSÉE ET SUR LE SITE INTERNET. TOUT VISITEUR PENETRANT DANS LE JARDIN EST SUPPOSÉ APPROUVER CE RÈGLEMENT ET EST PRIÉ DE LE RESPECTER

ACCES

Le jardin est accessible du lundi au dimanche de 10h à 18h, du 1^{er} octobre au 31 mars jusqu'à 17h30. Le musée et le jardin sont fermés le lundi, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

L'accès au jardin et l'utilisation des bancs sont gratuits. La visite du jardin n'entraîne pas d'obligation de visiter le musée Permeke (payant).

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.

En cas de tempête et de fortes pluies, le jardin n'est pas accessible.

PARC À SCULPTURES

Veuillez faire preuve de la précaution requise dans le parc à sculptures. Nous vous demandons de ne pas toucher les sculptures et de ne pas vous asseoir ou grimper sur celles-ci.

FLORE ET FAUNE

Profitez de la nature : vous pouvez marcher sur la pelouse, mais vous ne pouvez pas cueillir ou consommer des plantes, fleurs et champignons. Il est interdit de marquer les arbres et les allées. N'abîmez pas les plantations et l'équipement.

Vous pouvez pique-niquer partout dans le jardin, mais nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les visiteurs doivent reprendre leurs déchets
- Les barbecues sont interdits
- Le camping n'est pas autorisé
- L'utilisation de réchauds à gaz ou d'autres appareils chauffants n'est pas autorisée
- Veuillez ne pas écouter de musique forte ou crier

Les animaux domestiques sont les bienvenus, mais évitez que votre chien ne fasse ses besoins à un endroit inapproprié et ramassez toujours ses déjections. Apportez un nombre suffisant de sachets à cet effet. Votre chien doit toujours être tenu en laisse.

Il est interdit de nager dans le vivier du fond du jardin. Cela compte également pour votre animal de compagnie.

MOYENS DE TRANSPORT

- Tout véhicule motorisé est interdit dans le jardin, à l'exception des fauteuils électriques pour personnes à mobilité réduite.
- Si vous venez à vélo, en pedelec, trottinette..., nous vous demandons de le/la laisser à l'endroit prévu à cet effet devant le musée durant les heures d'ouverture du jardin. Ces véhicules doivent être attachés de manière à empêcher tout vol.
- Les fauteuils roulants et poussettes sont autorisés dans le jardin. Les poussettes ne peuvent cependant pas être laissées à l'abandon dans le jardin.

PHOTOS

Vous pouvez photographier le jardin et les sculptures. Si toutefois ces photos sont prises à des fins professionnelles, vous devrez demander un accord écrit préalable à info@muzee.be. L'œuvre de Permeke est protégée par des droits d'auteur. S'il s'agit d'installations temporaires, le demandeur doit vérifier si des droits d'auteur s'appliquent. Il appartient au demandeur de s'acquitter des droits d'auteur dus et la responsabilité du Mu.ZEE et du Musée Permeke ne pourra en aucun cas être engagée à cet effet.

CALAMITES

En cas d'incendie, d'accident, d'évacuation... il convient de suivre les consignes du personnel du musée. Il est interdit de revenir dans le jardin sans leur autorisation.

Tout accident ou toute blessure doit immédiatement être signalé(e) au personnel du musée pour enregistrement, vérification et soins si nécessaire. À défaut, le Musée Permeke décline toute responsabilité.

ENFIN

Les collaborateurs du musée sont à votre disposition et répondront volontiers à vos questions. N'hésitez pas à leur demander de l'aide, à leur poser des questions ou à leur faire part de vos suggestions.

Vous pouvez également adresser vos remarques, questions... à info@muzee.be. Vous trouverez ce règlement sur le site Internet : www.muzee.be